



Para

Michna 7 - Chapitre 9

אֶפֶר כָּשֶׁר שְׁנִתְעָרַב בְּאֶפֶר מִקְלָה, הוֹלְכִין אַחֵר הָרֵב לְטֵמָא, וְאִין
מִקְדָּשִׁין בּוֹ. רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר, מִקְדָּשִׁין בְּכָלָן:

Si des cendres valides de la vache rousse se mélangent à des cendres ordinaires de bois, on suit la majorité pour déterminer le statut d'impureté, mais il est interdit de les utiliser pour la préparation de l'eau de la vache rousse. Rabbi Eli'ézer dit : on peut néanmoins préparer le mélange avec l'ensemble des cendres.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions